

Bienvenue à **VANTOUX**



Dossier spécial :

**La nouvelle vie
du bâtiment**

Prouvé Pages 10 à 13

**Nature
& douceur de vivre...**



Evénements...



Remise du diplôme de citoyen d'honneur à Rémy LANGENFELD.
Distinction ô combien mérité pour ce jeune Vantousien omniprésent à toutes les manifestations organisées par les associations du village, et qui est toujours là quand on fait appel à lui !



Commémoration de la bataille de 1870, le 16 août dernier, au Monument aux Morts de Mey



Petite visite très appréciée des enfants de l'école Les Moulins aux résidents de la maison Alice Sar



Sortie de fin d'année au parc d'attractions de FraisPERTUIS, dans les Vosges, pour les enfants de l'école Les Moulins



Joli succès pour la fête du village, organisée par la Lyre Sportive, et inaugurée sous un beau soleil par M. le Maire



La toujours très attendue « journée cochon » organisée par l'association Vantoux Loisirs a connu un succès extraordinaire cette année. Elle a battu tous les records de participants : 75 marcheurs le matin, et 240 convives pour déguster les 6 cochons à la broche préparés par la très dynamique équipe de l'association. Bravo aux organisateurs !

Editorial



Nouvelles enseignantes à l'école Les Moulins

Suite au départ de Mesdames Emilie SUPIOT et Véronique LAURENT, l'école a accueilli deux nouvelles enseignantes : Madame Monique SCHWARTZ, à gauche, s'occupera désormais des sections Petits et Moyens. Madame Mireille REYTER, à droite, aura elle la responsabilité des sections Moyens et Grands. Bienvenue à toutes les deux et bonne intégration à l'école de Vantoux.

Nouveau Président à la Lyre Sportive

Suite à la démission de M. Frédéric BLAISE, la Lyre Sportive de Vantoux a élu son nouveau Président : M. Florian MULLER, ancien joueur du club. Son projet : Redynamiser le club et le faire péreniser. Bonne chance à lui et à son jeune comité motivé.



Mairie de Vantoux

3, rue Jean-Julien Barbé - 57070 VANTOUX
Tél. 03 87 36 61 09 - Fax 03 87 36 66 66
Email : mairie-vantoux@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-vantoux.fr

Directeur de la publication : **Bertrand BRIGAUEAU**
Mise en page : **Thierry ROBINET**

Impression : **Advisual ImproRepro - Maizières-lès-Metz**

D'une rentrée à l'autre...

En cette période de rentrée scolaire, je voudrais d'abord adresser mes encouragements et mes vœux de réussite aux élèves, aux enseignants et aux personnels de l'école Les Moulins.

La nouvelle école ayant désormais atteint son rythme de croisière, c'est maintenant une nouvelle rentrée qui s'annonce, mais cette fois à l'ancien bâtiment Jean Prouvé.

Grace à un engagement personnel et au travail accompli depuis un an par l'équipe municipale, l'ancienne école Jean Prouvé va connaître un nouveau destin. En effet, un groupe d'acteurs dans le domaine du design, de l'architecture et du mobilier lorrain, séduit par la richesse des lieux, a décidé d'y installer très prochainement ses activités (voir pages 10 à 13).

C'est donc une nouvelle vie qui commence pour l'école Prouvé, contribuant à la fois à perpétuer l'esprit de son créateur et, d'une certaine manière, à revitaliser l'économie locale avec l'arrivée d'une nouvelle entreprise.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue.

Bertrand BRIGAUEAU
Maire



Délibérations

Compte rendu du Conseil Municipal
du mardi 23 juin 2015, sous la présidence
de M. Bertrand BRIGAUDEAU, Maire

Point n° 1 : Demande de subvention pour l'étude de l'école Jean Prouvé : Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions à la DRAC, au Conseil Régional et au Conseil Départemental de la Moselle pour l'étude de la restauration et / ou de la réutilisation de l'école Jean Prouvé. Le coût de l'étude est estimé à 9 600 €, participation possible de la DRAC 20 %.

Point n° 2 : Frais de scolarité pour communes extérieures : Après concertation des deux commissions scolaires de Nouilly et Vantoux lors de la réunion du 16 juin 2015 en mairie de Nouilly, les élus ont décidé de passer les frais de scolarité aux communes extérieures de 450 € à 680 € par enfant et par an à compter de la rentrée de septembre 2015.

Point n° 3 : Tarif du périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016 : Après concertation des deux commissions scolaires de Nouilly et de Vantoux lors de la réunion du 16 juin 2015 en mairie de Nouilly, le conseil municipal décide d'augmenter de 3 % le tarif du périscolaire pour l'année 2015/2016 en tenant compte du quotient familial de chacun.

Point n° 4 : Renouvellement de la convention avec les PEP 57 : La commune de Vantoux a un contrat avec la CAF de la Moselle, les communes de Noisseville et Nouilly, par le biais d'un contrat enfance jeunesse pour la gestion du périscolaire par les PEP 57. Ce contrat arrive à échéance au 31/12/2015. Ce contrat doit donc être reconduit. Les élus décident à l'unanimité de reconduire le contrat les liant au PEP 57 pour la gestion du périscolaire.



Point n° 5 : Suppression de poste : Lors du conseil municipal du 22/01/2015, il a été créé un poste d'agent d'animation à temps non complet pour une durée de 27.02/35e pour assurer la direction du périscolaire et un poste d'agent technique à temps non complet pour une durée de 6.58/35e pour assurer l'entretien des locaux municipaux. Le poste qu'occupait le personnel concerné n'a plus lieu d'exister. La suppression d'un poste doit être soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) ; ce dernier a émis un avis favorable. Le conseil décide donc la suppression du poste d'agent d'animation à 19.10/35e et du poste d'agent technique à 14.50/35e.

Point n° 6 : Convention de prêt de mobilier Jean Prouvé avec la Ville de Nancy (Musée des Beaux Arts) : Les conseillers municipaux autorise M. Le Maire à signer une convention de dépôt d'œuvres d'art avec la Ville de Nancy afin que le bureau de l'instituteur et l'armoire Jean Prouvé appartenant à la commune puissent être exposés aux Musée des Beaux Arts de Nancy ; ceci pour une durée de 5 ans.

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 7 mai
2015, sous la présidence de M. BRIGAUDEAU, Maire

PADD : Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en Conseil Municipal.

A31 Bis : Les deux motions ont été présentées en Conseil et débattues. Ces deux motions ne conviennent pas à l'ensemble du Conseil qui propose d'en voter une nouvelle lors de la réunion du prochain Conseil Municipal.

Motion pour la sauvegarde des libertés locales : Le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, qui prévoit le principe de l'élection généralisée au suffrage universel direct des élus intercommunaux, sans fléchage, à compter de 2020, prépare la marginalisation puis la disparition de nombreuses communes. Et pas uniquement des communes rurales.

Ce texte n'a fait l'objet d'aucune concertation digne de ce nom. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale. Il n'est assorti d'aucune évaluation, ni sur les effets attendus au sein des collectivités, ni sur l'impact sur les territoires. Il postule des économies que précisément aucune étude ne démontre et encore moins ne chiffre. La même stratégie avait été utilisée pour le redécoupage des régions, dont chacun reconnaît aujourd'hui qu'il aboutira à des dépenses supplémentaires, ne serait-ce que par l'alignement par le haut des écarts de rémunération et de statut des différentes catégories d'agents.

Il est imposé avec brutalité et dans la précipitation. Il amplifie une dérive législative continue depuis trop longtemps où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas, la répartition des compétences, le PLU ou encore l'intercommunalité. La teneur dominante de ces mesures conduit à fragiliser les communes, et par voie de conséquence, le service aux populations, alors même qu'elles ont besoin de proximité, de repères, de solidarité et de fraternité. Ce projet méconnaît l'attachement des maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et Intercommunalités.

Voilà pourquoi, les maires ruraux de Moselle demandent aux parlementaires mosellans de s'opposer à son adoption en l'état, et de manière générale de rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales ou ne prendrait pas en compte les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en oeuvre du PLU. Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité cette motion.

Compte rendu du Conseil Municipal
du jeudi 3 septembre 2015, sous la présidence
de M. Bertrand BRIGAUDEAU, Maire

Point n° 1 : Désaffectation de l'école Jean Prouvé : L'ensemble scolaire Jean Prouvé est fermé depuis septembre 2014. Il a été décidé de déclasser l'école Jean Prouvé afin qu'elle passe du domaine public communal au domaine privé communal. Le Conseil Municipal a approuvé le principe de la location du bien et a autorisé M. Le Maire à préparer les pièces nécessaires à la mise en place d'un bail commercial.

Point n° 2 : Subventions aux associations de la commune : Au vue des différents dossiers présentés par les 3 associations de Vantoux, il a été décidé d'octroyer 1500 € à la Lyre Sportive de Vantoux, 500 € à Vantoux Loisirs et 500 € à l'association Pour la Qualité de la Vie.

Point n° 3 : Convention d'achat groupé d'électricité : Dans un but économique et de qualité de prestations, il a été décidé d'autoriser M. Le Maire à signer une convention de groupement de commandes pour l'électricité.

Créée en 1985, l'association fête cette année ses 30 ans de manifestations festives et traditionnelles

Son premier Président fondateur, Gérard LANDFRIED, a tenu les rênes de l'association durant 20 ans jusqu'en 2005 (Il fut nommé ensuite Président d'Honneur jusqu'à son décès). Il était secondé à l'époque par Bernard NICOLAS, Daniel LANFRIED, Gilbert MULLER, Jacques DALBIN, Richard WAGNER, Roger GOURE, Gérard GUIOTH, Denis LANDFRIED, Edouard LANGENFELD, Charles MULLER, Guy SAINGERY, Albert SCHONG, Michel BARTHELEMY et Michel GRUBER.

Edouard LANGENFELD lui succéda et la préside depuis 10 ans, assisté de Régis BASTIEN au poste de Trésorier. Tous deux sont bien épaulés par une joyeuse bande (Photos) : Ernest PRETTE, Cécile SEICHEPINE, Véronique BASTIEN, Dominique RUSSE, Liliane NICOLAS, Roger GOURE et Philippe BETTENFELD.

L'association compte à ce jour près de 200 membres !

Les manifestations organisées chaque année :

Mars : Soirée Carnaval

Juin : Fête de la Saint Jean

Septembre : Marche et cochon à la broche

Octobre : Soirée Halloween

Décembre : Soirée et Repas du Nouvel An

Elle propose aussi des cours de Gymnastique, sous la houlette de sa responsable Cécile SEICHEPINE.

Depuis quelques mois, M. LEMAIRE dispense également des cours de Tai Chi Chuan.

L'association a organisé durant de nombreuses années une Marche internationale IVV ainsi que des sorties sports d'hiver dans le massif Vosgien.

Les responsables de Vantoux Loisirs ont été élus cette année citoyens d'Honneur du village.

Récompense bien méritée par autant de dévouement depuis 3 décennies, pour le plus grand bonheur des Vantousiens mais aussi de nombreux habitants des communes voisines. Toute l'équipe de Vantoux Loisirs mérite vraiment qu'on leur tire un très grand coup de chapeau !

Thierry ROBINET







... hier

n Vantoux Loisirs





Kermesse de l'école *Les Moulins*





Joli succès de la kermesse organisée en juin dernier par les parents d'élèves

Grâce à une organisation sans faille, la participation massive de tous les acteurs (enseignantes, parents, enfants, familles et amis, sans oublier les municipalités de Vantoux et Nouilly), ainsi qu'une météo clémente, la kermesse a régalé tous les participants.

La diversité des stands de jeux, la buvette, le service de restauration impeccable, la qualité du spectacle de magie offert par les maires des deux communes et le spectacle de danses des élèves : tout était réuni pour une pleine réussite de cette manifestation !

Thierry ROBINET



podam

pôle design architecture & mobilier

Le contexte•

La communauté urbaine METZ-METROPOLE partage depuis plusieurs années un positionnement culturel orienté art contemporain, le rayonnement de « Pompidou » en étant le point d'orgue. Les actions du FRAC, les dernières éditions de la Nuit Blanche et la présence d'une école des beaux arts confirment cet ancrage.



Origine du projet PoDAM :

Des entrepreneurs et designers oeuvrant dans ce secteur d'activité (Tertia conseil, Metz Atelier Design, Matière & Maison) souhaitent poursuivre cet élan et **apporter leur contribution à cette orientation** (concept encouragé par Metz Métropole Développement) en mutualisant leurs moyens et savoir-faire autour d'un projet innovant en matière de design.

Des partenariats aujourd'hui de plus en plus nombreux sur des projets ciblés ont fait naître ce besoin d'une mise en commun dans **un lieu unique de savoir-faire et de solutions** objets/produits issus de ces entreprises et designers. Elles sont susceptibles d'être rejointes par des artisans et des prestataires œuvrant dans le domaine du design tertiaire et habitat.



Cette complémentarité professionnelle et géographique (ou travail collaboratif) est un axe de développement stratégique répondant à une demande de plus en plus importante des professionnels et particuliers :

"être plus fort ensemble"

Pôle Design a pour principal objectif de fédérer ces acteurs locaux du design. Dans une logique de développement durable notre mission est d'insuffler l'innovation dans le tissu industriel et les ménages, de renforcer par des actions de promotion du design l'attractivité de Metz-Métropole.

Mettre le design, l'innovation au service du monde économique et convaincre les entreprises ou toute organisation que nous sommes une étape nécessaire, utile : voilà l'objectif !

Mise en œuvre du PoDAM:



Concrètement, l'idée est de **rassembler dans un même lieu** ces sociétés et/ou artisans, artistes fortement empreints de cette culture du design. Cela permettra de proposer à des prescripteurs, des entreprises, des collectivités ou tout autre organisme professionnel et des particuliers, **des réponses concrètes** en termes de produits, d'objets et de savoir-faire, de matériaux et de matières.

L'entité Podam, portée par ses membres fondateurs, a pour vocation de s'ouvrir à toute personne ou organisme, association ou entreprise en fonction des opportunités de développement et de spécialisation.



Tertia conseil, spécialiste en aménagement intérieur, en mobilier et en décoration d'espaces tertiaires,



Metz Atelier Design, architecte d'intérieur et de design



Matière & Maison, spécialiste des matières et matériaux constituent le fondement de ce groupement.

École de Vantoux de Jean et Henri Prouvé, de par son caractère innovant, tant en matière d'architecture et d'espace de travail est le lieu idéal.



L'espace dédié au Podam, d'une surface minimum de 150 m², sera constitué d'une **matériauthèque innovante et évolutive**, d'une **zone de rencontre et d'échanges** des différents acteurs pour des projets en phase de réflexion ou de finalisation.



Ainsi, les invités, les visiteurs conviés à rencontrer les membres de Podam pourront parallèlement découvrir une ruche de création dans différents domaines permettant à ces acteurs une visibilité supplémentaire.

Par ailleurs, des présentations ponctuelles sous forme de salon, d'atelier de réflexion, de conférence ou d'exposition thématiques seront mises en œuvre dans les espaces communs dédiés à ces opérations permettant ainsi une ouverture vers l'extérieur dans le domaine de la création d'art contemporain et du design.



A terme, Pôle Design souhaite recruter un permanent susceptible de recevoir des visiteurs spontanés, qu'ils soient professionnels, étudiants, institutionnels ou particuliers. Il assurera également la promotion de ce GIE sur le territoire de Metz Métropole et au-delà (voire le Quattropole).

L'idée étant de se positionner comme centre de compétences en matière de design en Lorraine, plus largement dans l'Est et au Luxembourg.

Structure juridique

Le GIE est le support juridique adapté à l'objet social du PODAM

Conclusion sur Pôle Design:

Ce type d'espace existe à Paris (matériauthèque). Sur notre région, des objets design sont bien sûr présents mais généralement dans un lieu bien défini (show room mobilier, artisans, lieu de création ...)

Le principe dans Pôle Design est de jouer sur les synergies de plusieurs acteurs qui participent à la même envie de s'exprimer et de permettre une approche plus globale en un seul lieu. Des liens seraient ainsi créés entre des créateurs - architectes, designers, artistes... et des industriels.

Permettons à ces acteurs de Pôle Design de relever ce défi innovant qui serait une première sur la région Lorraine.

Membres fondateurs

Architecture intérieure et design d'objets, d'espace et événementiel :

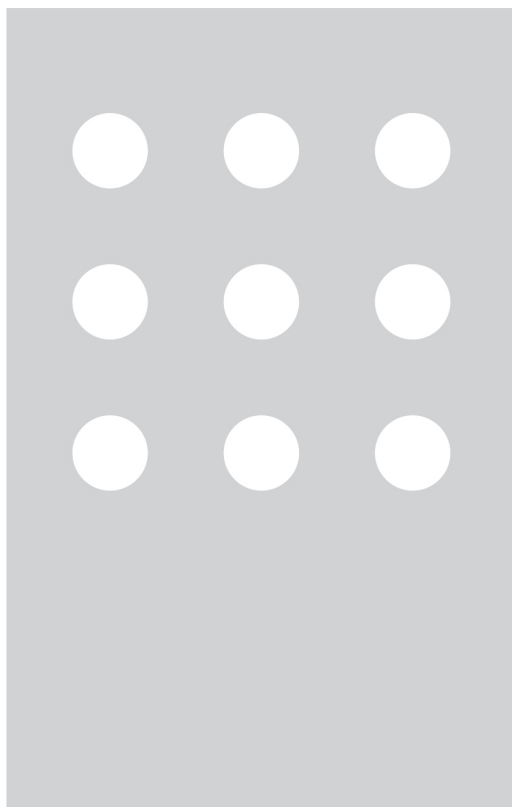
Metz Atelier Design

Aménagement de locaux tertiaires et mobilier :

Tertia conseil

Expertise et prescription de matières et matériaux :

Matière & Maison



Travaux



Réfection de voirie communale

La commune a entrepris dernièrement la réfection de la voirie entre la rue de la Gare et la rue du Lavoir, passage de nombreux véhicules se rendant au Centre Socioculturel et au stade de football.



Convention de distribution de gaz

Signature de la convention de distribution de gaz pour la commune de Vantoux avec l'entreprise Gaz Naturel GrDF de Montigny-lès-Metz (le réseau de distribution de gaz naturel) par Madame MORELO et M. BRIGAUDEAU, Maire. A noter que cette entreprise avait sponsorisé le Festival d'Harmonica du printemps dernier.



Infos pratiques

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, JEUDI, VENDREDI :

9 h - 12 h / 13 h 45 - 16 h

MARDI : 9 h - 12 h / 16 h 30 - 18 h 30



HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE LA PETITE-VOËVRE

LUNDI, JEUDI : 14 h - 18 h 30

MARDI, MERCREDI, VEND, SAM : 9 h 30 - 18 h 30

DIM : 9 h 30 - 12 h 30 Fermée les jours fériés

LISTES ÉLECTORALES

Réouverture exceptionnelle des délais d'inscription jusqu'au mercredi 30 septembre. Dans le cadre des élections régionales prévues les 6 et 13 décembre, une loi visant à autoriser de manière « exceptionnelle » l'inscription de nouveaux électeurs sur les listes électorales a été adoptée par l'Assemblée nationale. Ainsi, si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous pouvez en faire la demande exceptionnelle jusqu'au 30 septembre prochain.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ? En se rendant en mairie avec les pièces justificatives suivantes :

- une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité...)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois, établi à votre nom (facture d'électricité, gaz...).

LA GENDARMERIE RECRUTE

Sur WWW.LAGENDARMERIERECRUTE.FR :
Concours d'Officiers de Gendarmerie (OG) et Officiers du Corps Technique et Administratif (OCTA). Inscription en ligne sur « Recrutement volontaires pour tous »



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Centre d'information et de recrutement de la gendarmerie situé 3, place du Forum à METZ. Ouvert du lundi au samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Tél. 03 87 74 85 37

Agenda

Samedi 31 octobre 2015

Soirée Halloween organisée par la Lyre Sportive.
Salle Raymond Mervelet

Mercredi 11 novembre 2015

Cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts

Dimanche 29 novembre 2015

Bourse aux jouets et puériculture organisée par la Lyre Sportive – Salle Raymond Mervelet

Jeudi 31 décembre 2015

Soirée du Nouvel An organisée par Vantoux Loisirs.
Salle Raymond Mervelet

Dimanche 3 janvier 2016

Vœux de la Municipalité.
Accueil des nouveaux Vantousiens.
Remise des diplômes des maisons fleuries et les décorations de Noël.
Salle Raymond Mervelet



CORRESPONDANTE DU RÉPUBLICAIN LORRAIN POUR VANTOUX

Madame Frédéricque LEROY

Tél. 06 85 19 80 52

Courriel :

leroy.fredericque@numericable.fr



Etat-Civil

Décès

- M. Roland GOURE, le 31 mai 2015
- Mme Paulette SAENGER, née HILD, le 1er juillet 2015
- Mme Elvire MAHUT, née DAL'MOLIN, le 5 juillet 2015 (Alice Sar)
- M. René SPIELMANN, le 9 juillet 2015
- Mme Maria Del Carmen ABDALLAH, née ZURITA BERENGUER, le 28 juillet 2015 (Alice Sar)
- Mme Marie BASTIAN, née HUBER, le 7 août 2015 (Alice Sar)
- Mme Gertrude DEGUIN, née BEILL, le 24 août 2015 (Alice Sar)
- M. Bernard BOURCY, le 3 septembre 2015

Mariages

- Alexandra COCHARD et Hugues ANLAUF, le 22 août 2015
- Justine SOBOCINSKI et Julien CARTAILLER, le 22 août 2015

PERMANENCES DES ÉLUS

Les élus recevront les personnes souhaitant les rencontrer un samedi par trimestre, sur rendez-vous, de 9 h à 12 h.

Attention, dernière permanence pour cette année :

Samedi 19 décembre 2015



EXPOSITION D'AUTOMNE

Exposition de peintures et sculptures présentée dans la salle Raymond Mervelet au Centre Socioculturel, par des artistes débutants ou confirmés domiciliés dans le village.

**Samedi 24 octobre de 15 h à 18 h
et dimanche 25 octobre de 10 h à 18 h**

Venez découvrir leurs créations en toute convivialité !





Rentrée studieuse à la Lyre Sportive de Football

La Lyre Sportive de Vantoux débute sa nouvelle saison avec une excellente dynamique et beaucoup de solidarité entre les nouveaux arrivants. Bon démarrage grâce aux joueurs qui arrivent à pratiquer un bon football, mais également à faire perdurer les valeurs du club.

Mais derrière les deux équipes seniors se trouve aussi un nouveau comité, avec un peu plus de jeunesse, de soutien et aussi de très bonnes idées pour mettre la Lyre dans les meilleures conditions pour la saison 2015-2016.

Dans cette bonne ambiance et grâce à la motivation de tous, le club a réussi à engager trois nouvelles équipes de jeunes, ce qui va lui permettre de créer à nouveau une école de football et ainsi transmettre sa passion, en partenariat avec le club de football de Retonfey.

Florian MULLER, Président



Equipe B

Pour illustrer ce renouveau, voici le nouveau blason de la Lyre Sportive de Vantoux



Equipe A